

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je suis tout à fait disposé à discuter de la question avec le ministre, dès son retour.

Des voix: Oh, oh!

M. Bell: Dans deux semaines.

Le très hon. M. Trudeau: Si les députés ne veulent pas de réponse...

Des voix: Oh, oh!

• (1130)

L'hon. M. Lambert: Ne soyez pas si puéril. Levez-vous.

M. Muir: Je croyais que le bébé était chez lui.

M. l'Orateur: A l'ordre. Quatre ou cinq autres députés aimeraient poser des questions supplémentaires. Il faut que les choses se déroulent dans l'ordre. D'abord, le député de York-Sud.

M. David Lewis (York-Sud): Ma question s'adresse au premier ministre. Comme il paraît que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration est malheureusement souffrant et ne pourra reprendre ses activités avant 15 jours sinon plus, et j'espère pas davantage, et étant donné que le problème du versement de l'assurance-chômage est très réel pour des milliers de gens puisqu'un pour cent au niveau actuel de chômage représente de nombreux Canadiens, puis-je demander au premier ministre s'il ne pourrait pas créer immédiatement ce comité et le saisir de cette question, surtout compte tenu du fait que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration déclarait, dans le communiqué évoqué par le secrétaire parlementaire, qu'il irait très volontiers devant ce comité pour discuter de cette question? J'aimerais que le premier ministre me dise pourquoi on ne pourrait pas créer ce comité dès maintenant au lieu d'en retarder la création de 15 jours.

Le très hon. M. Trudeau: Le ministre a bien indiqué que tel était son désir et qu'il espérait comparaître devant le comité permanent dès que les prévisions auront été examinées. J'admets que cela peut prendre quelques jours, mais si les partis de l'opposition ont l'intention de continuer à changer nos traditions, peut-être pourrions-nous n'accorder qu'un jour ou deux au débat en réponse au discours du trône et étudier les prévisions tout de suite.

M. Baldwin: Nous devrions changer le gouvernement.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Le très honorable premier ministre vient de dire qu'il ne prévoit pas de solution avant les séances du comité en cause. Dans une lettre datée du 26 janvier 1972, l'honorable ministre du Travail affirmait que ces problèmes seraient réglés dans un délai de 10 jours à compter de cette date et, quant à tous les autres cas, dans un délai de 72 heures, ce qui n'a pas été fait.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au très honorable premier ministre s'il entend, en créant un comité spécial de la Chambre, lui donner le mandat de vérifier l'administration de ces chèques, afin de décentraliser ce

système pour permettre un service plus personnel et plus efficace?

Le très hon. M. Trudeau: Pour ce qui est des faits, monsieur le président, je suis en désaccord avec les allégations du député. S'il a quelques cas particuliers en tête, il pourra les présenter au ministre et voir si, effectivement, dans les 48 heures, il n'y a pas de solution à apporter.

Pour ce qui est de la proposition du député, je viens d'offrir à tous les partis de l'opposition, y compris celui du Crédit social, d'abréger le débat sur le discours du trône et de passer aux prévisions budgétaires tout de suite, pour qu'on examine ce sujet.

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, le très honorable premier ministre me dit de présenter les cas que j'ai en tête, mais le problème dépasse ce fait. J'ai déjà présenté plus de 400 cas, uniquement en ce qui a trait à ma circonscription. J'aimerais donc lui poser de nouveau la même question, tenant compte que je lui fais parvenir immédiatement une pétition des chômeurs de la circonscription de Lotbinière qui protestent contre ce système inhumain.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de Prince Edward-Hastings.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Comme le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration m'avait déclaré il y a quatre semaines que c'était une situation déplorable et m'avait assuré qu'elle serait corrigée dans un délai de huit jours, le premier ministre ne considère-t-il pas que son affirmation d'en discuter dans environ deux semaines avec le ministre quand celui-ci doit revenir à la Chambre est un affront honteux aux chômeurs de ce pays?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES RETARDS DANS LE VERSEMENT DES PRESTATIONS— LA QUESTION DES FRAIS D'ASSISTANCE SOCIALE DES PROVINCES

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): J'aimerais demander au très honorable premier ministre si, comme les provinces doivent verser des sommes considérables sous forme de paiements de bien-être à cause des retards dans les prestations d'assurance-chômage, on s'est entendu avec les provinces pour les rembourser et si ces ententes leur sont acceptables.

Mon micro est-il branché, monsieur l'Orateur, ou le premier ministre écoute-t-il une émission radiophonique de plaisanteries ou une reprise d'une émission de télévision? La question que je lui pose ne semble pas l'intéresser. Puis-je la répéter et demander au premier ministre si, comme les provinces doivent faire des versements importants d'assistance sociale à cause des longs retards des prestations d'assurance-chômage, des ententes valables et acceptables ont été soumises aux provinces pour le remboursement des versements et les provinces ont-elles accepté ces ententes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Comme le sait le député, le gouvernement fédéral assume 50 p. 100 de tous les versements de bien-être en vertu du Régime d'assistance publique du Canada.